

Trois questions à André Lienhart

LE MONDE | 25.11.04 | 14h21

En tant que chef du service d'anesthésie-réanimation à l'hôpital parisien Saint-Antoine et membre du groupe de réflexion éthique de la Société française d'anesthésie-réanimation, que pensez-vous du projet de loi sur la fin de vie ?

Cette loi va permettre de réduire les écarts de pratique. Jusqu'à présent, il existait une grande disparité, d'un hôpital à l'autre, sur la façon dont cette question était abordée. Certaines équipes refusaient toute limitation de soins en faisant valoir les risques de poursuites pénales, d'autres allaient dans le sens de la limitation de soins mais sans forcément en informer les familles.

Quant à celles qui cherchaient à recueillir la parole du malade et à informer la famille - ce que la loi va imposer -, elles se sentaient mal à l'aise juridiquement.

Cette loi répondra-t-elle à des cas comme celui de Vincent Humbert ?

Oui, nous aurons désormais les moyens d'éviter de se retrouver face à de telles situations. Premièrement, en amont, au moment de la phase aiguë, le pronostic sera discuté avec les familles, et, en fonction de cela, des traitements seront décidés. En clair, une personne pourra dire, par exemple, qu'elle ne veut plus être ventilée ou avoir une alimentation artificielle. Il en résultera inéluctablement la mort.

Deuxièmement, si, plusieurs années après, ce qui était craint ou insuffisamment prévu donne lieu à un handicap que la personne considère comme insupportable pour elle-même, une concertation sera engagée avec le patient, ses proches, des médecins, et pourra aboutir à arrêter tout traitement soutenant la vie. Si la suspension des traitements entraîne un inconfort, la souffrance sera soulagée à la demande de la personne.

Cette loi est-elle suffisante ?

C'est une loi équilibrée qui apporte des réponses pratiques. Elle refuse d'un côté le non-dit, le silence, et de l'autre l'euthanasie. C'est extrêmement important, car cela permet d'aboutir à un consensus politique et national.

Propos recueillis par Sandrine Blanchard

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 26.11.04